



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Obligation vaccinale des personnels de santé et organisation des soins

Question écrite n° 41229

Texte de la question

M. Jacques Cattin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences liées à la mise en application de l'obligation vaccinale pour les personnels soignants, s'agissant du fonctionnement du système de santé. En médecine de ville ou à l'hôpital, cette obligation impactera un certain nombre de services. À l'échelle de la circonscription de M. le député, plusieurs hôpitaux vont se trouver contraints de revoir leur organisation, en raison d'un déficit de personnel. Près de 10 cabinets d'orthophonistes vont également fermer après le 15 septembre 2021, avec le résultat d'un allongement des délais d'obtention de rendez-vous pour les patients. Nonobstant le fait que la grande majorité des personnels soignants est d'ores et déjà vaccinée, toutes celles et ceux qui ne seront pas engagés dans un schéma vaccinal au 15 septembre 2021 manqueront dans leurs services respectifs, au risque de désorganiser sérieusement tout le système de soins. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement a envisagé de prendre pour prévenir de façon optimale le désordre qui résultera de ce déficit de personnels de santé, corrélé à l'obligation vaccinale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41229

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6954

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)